



MAIRIE

Compte-rendu de séance

Conseil Municipal du 24 août 2010

L'an deux mille dix, le vingt quatre août à 20h20, le Conseil Municipal de la Commune de Fau de Peyre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 19 août 2010, sous la présidence de Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1^{er} Adjoint - François HERMET, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - François MOULIN - Joël PAGES

Excusés : Marie-Ange CHABERT

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE MARCHÉS

Afin de réaliser l'étude pour l'assainissement du Fau et de Charmals, le marché a été confié à la société SUD-INFRA d'Espalion. Pour le relevé topographique, le marché a été attribué au cabinet FAGGE, géomètre expert de Mende. Tout ceci après appel d'offres. Adopté par le conseil municipal.

ÉCOLE : Projet d'acquisition – Étude de faisabilité

Préalablement à l'examen de ce dossier, Joël PAGES, membre de l'AEP du Fau, est invité à quitter la salle du conseil pour éviter la nullité de la décision prise par le conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite que la Commune acquière auprès de l'Association d'Education Populaire du Fau de Peyre l'ensemble immobilier dont elle est propriétaire et qui abrite l'école.

L'analyse juridique de la situation de cette propriété a été confiée au cabinet d'avocats FIDAL à Paris. Le résultat de cette analyse démontre la faisabilité de l'acquisition par la commune.

Après présentation de tous les éléments et la discussion qui s'ensuit, le conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à ce projet.

Joël PAGES, est invité à reprendre sa place dans la salle du conseil.

LES GOUTTES : Délaisés de voirie.

Une régularisation est nécessaire pour mettre en conformité le plan d'alignement du village des Gouttes suite aux travaux d'aménagement. Maître RUAT est chargé de rédiger les actes correspondants.

SECTIONNAUX DES GOUTTES : Organisation des élections

Le Maire informe le conseil de la tenue des élections conformément aux arrêtés du Préfet du 5 août 2010.

Ainsi donc, les électeurs de la section des Gouttes et de la Baraque des Gouttes (Article L. 2411-3 du C.G.C.T. : *Sont électeurs, lorsqu'ils sont inscrits sur les listes électorales de la commune, les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et les propriétaires de biens fonciers sis sur le territoire de la section*) **sont convoqués le : Dimanche 5 septembre 2010 à la mairie de Fau de Peyre, de 10 h à 12 h**, afin de donner leur avis sur un projet d'échange et trois projets de vente.

Tout électeur omis ou porté par erreur sur la liste affichée sur les panneaux de la mairie, pourra contacter Monsieur le Maire du Fau de Peyre, afin de se faire inscrire en qualité d'électeur s'il remplit les conditions requises, ou rayer dans le cas contraire. Les opérations rectificatives doivent, en tout état de cause, intervenir avant l'ouverture du scrutin.

BEAUREGARD : échange de terrain - Commune / Mme MAUREL

A la demande de Madame MAUREL, le conseil municipal approuve le document d'arpentage qui indique que la commune cède une parcelle de terrain devant son bâtiment. En contrepartie Madame MAUREL cède deux parcelles de terrain afin de recréer et améliorer la voirie communale.

POINTS SUR LES TRAVAUX

François Hermet fait le point sur les travaux en cours :

- l'aménagement du duplex de l'ancienne école de Beauregard est bien avancé. Un nouveau procédé d'isolation à base de ouate de cellulose est mis en œuvre et devrait permettre une économie d'énergie conséquente. (Visite possible sur simple demande au locataire)
- Quelques arbres seront marqués à la peinture avant le commencement des travaux de débroussaillage, ainsi que ceux dont les racines soulèvent l'enrobé des voiries. Les propriétaires riverains sont invités à les couper.

QUESTIONS DIVERSES

◊ Face à la réforme de l'État et ses inconnues, mais également par rapport à l'arrivée de l'ADSL (consultations Internet), le Maire explique au conseil municipal qu'**il est nécessaire que la Commune affirme son identité**. Pour cela, plusieurs possibilités lui sont offertes : la création d'un **blason**, recherche du **gentilé** (nom des habitants d'un lieu) et un **site Internet**.

Pour le blason, le maire indique qu'il est en relation depuis plusieurs mois avec Monsieur THUAULT, spécialiste en héraldique. Celui-ci a créé un blason pour la commune en retenant les éléments historiques prioritaires. Tout ceci, bien entendu, réalisé entièrement gratuitement pour rendre service, et sans aucune restriction de reproduction. Le blason est adopté par le conseil et sera déposé prochainement aux Archives Départementales.

Pour le gentilé, après un tour de table, il est proposé de rechercher plusieurs noms et peut-être d'avoir recours à une consultation de la population.

Quant au site Internet de la commune, l'accord est donné au Maire pour qu'il se charge de cette réalisation. Celui-ci indique qu'il a trouvé une personne bénévole pour l'accompagner dans cette tâche et que cela ne coûtera que l'achat du nom de domaine et l'hébergement du site, soit environ 150 €.

La séance est levée le 24 août à 23h55

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT